

Bonjour Audrey,

ce projet a fait l'objet d'une demande de dérogation espèces pro qui a déjà été instruite, en concertation avec la DDTM (Carine MONFORT, en copie, et a fait l'objet d'un AP délivré en août dernier (copie adressée à la DDTM le 04/08/22) de façon à permettre au MOA de procéder au déplacement des pieds de Consoude de manière anticipée et déconnectée de l'obtention de la DAE,

les éléments entre le DAE et le DDEP, et dc l'AP d'août dernier, concordent, je n'ai dc pas d'avis supplémentaire à formuler,

tu trouveras toutes les pièces relatives à cette DDEP (dossier, avis CSRPN, AP) sur notre site internet : <https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/06-2022-cannes-projet-d-amenagement-de-la-frayere-a14148.html>

je reste à ta disposition si nécessaire,

bonne journée et à bientôt,

Anthony DUBOIS

Chargé de mission protection et gestion de la nature

Service Biodiversité, Eau et Paysages / Unité Biodiversité

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Provence-Alpes-Côte d'Azur